PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MASCOUCHE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-28

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1103 SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE RA 248 À MÊME LA ZONE CON 214 ET DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE CON 214

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation 140707-13 a été donné pour le présent règlement ;

Le conseil de la Ville de Mascouche décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 **Le règlement de zonage numéro 1103 est amendé conformément aux dispositions du présent projet de règlement.**

ARTICLE 2 **Modification des limites de la RA 248 à même la zone CON 214**

ARTICLE 2.1 L'annexe « B » du règlement de zonage 1103 est modifié en modifiant les limites de la zone RA-248 à même la zone CON 214 tel qu'il appert au plan joint au présent règlement comme annexe « A » et faire également partie intégrante de l'annexe « B » du présent règlement de zonage numéro 1103.

ARTICLE 3 **Modification des limites de la zone CON 214**

ARTICLE 3.1 L'annexe « B » du règlement de zonage 1103 est modifié en modifiant les limites de la zone CON 214 afin d'y inclure une partie du lot 749-3 tel qu'il appert au plan joint au présent règlement comme annexe « A » et faire également partie intégrante de l'annexe « B » du présent règlement de zonage numéro 1103.

ARTICLE 4 **Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.**

(Signé)	*(Signé)*
Guillaume Tremblay, maire	Denis Villeneuve, greffier

Avis de motion : 140707-13 / 7 juillet 2014
Adoption Premier projet : 140707-14 / 7 juillet 2014
Adoption Second projet : 140915-5 / 15 septembre 2014
Adoption : 141020-6 / 20 octobre 2014
Approbation MRC Les Moulins : 26 novembre 2014
Entrée en vigueur : 26 novembre 2014

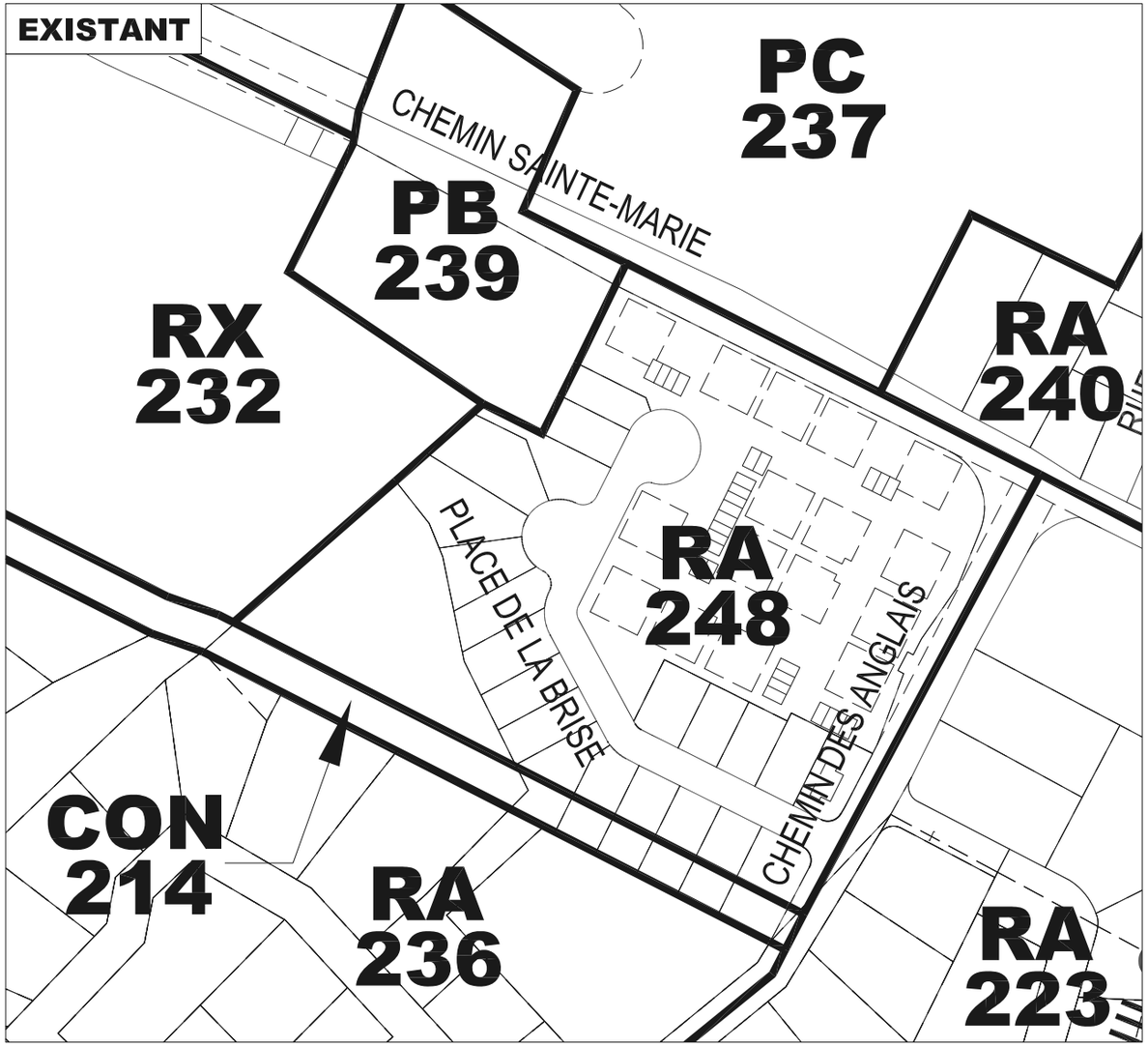

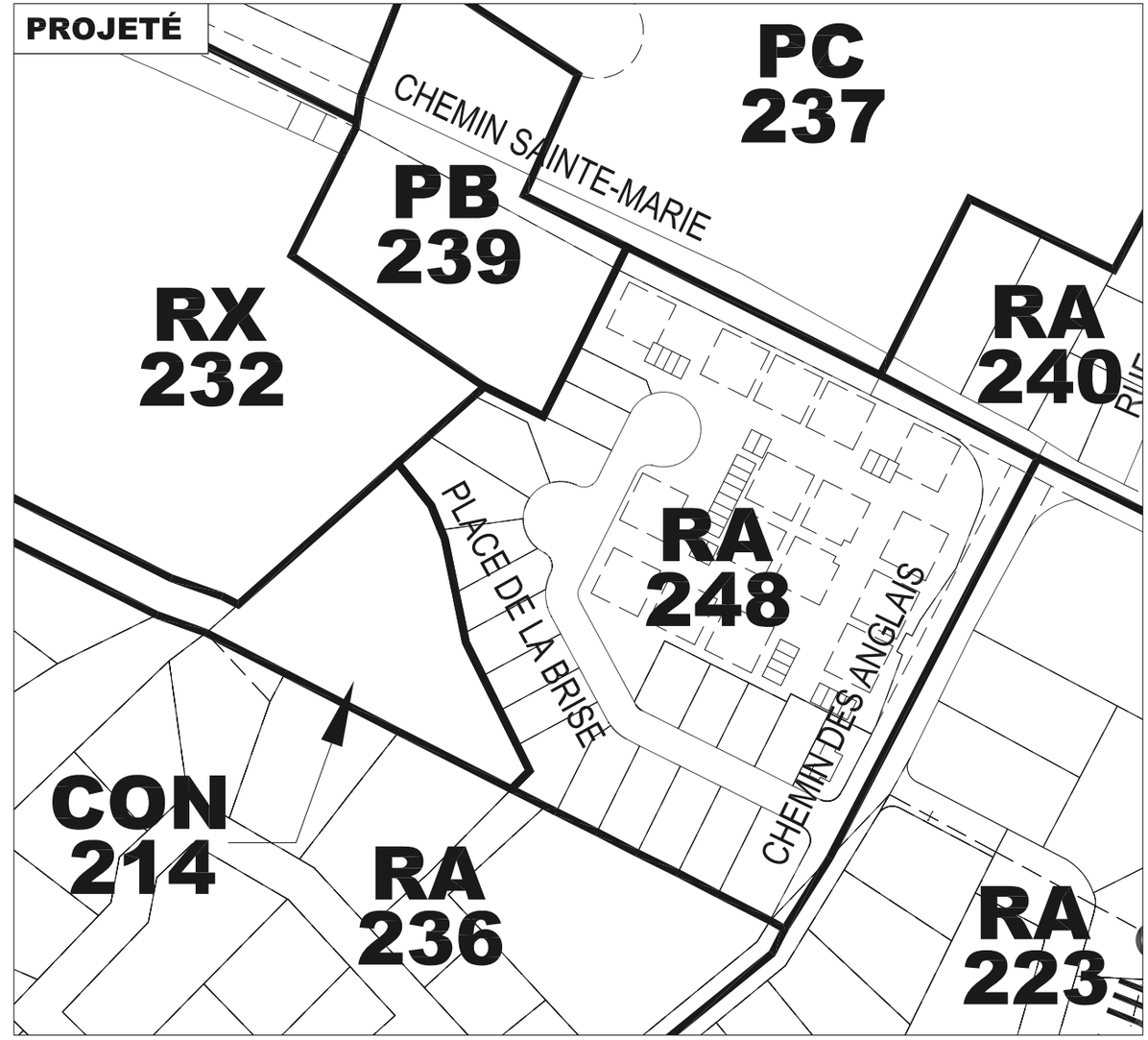

VILLE DE Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT 1103-28

ANNEXE A

Zone créée :	aucune
Zone concernée :	CON 214, RA 248
Zones contiguës :	CON 255, PB 239, PC 237, RA 223, RA 236, RA 240, RX 232

Dossier:	1103-28_A (Annexe B).dwg
Date:	17 juin 2014
Échelle:	1 : 2 500
Préparé par:	Yohann Champagne, chef urbanisme
Dessiné par:	Kim McDonald, dessinatrice
Approuvé par:	Sylvain Chevrier, directeur
Mise-à-jour matrice :	28 mai 2014
Documents sources:	- aucun